

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Relevé de décisions de la réunion des 30 septembre et 1er octobre 2024

1. COMPETITIONS

1.1 Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- PRO D2 à l'issue de la 4^{ème} journée de la saison 2024/2025 ;
- TOP 14 à l'issue de la 3^{ème} journée de la saison 2024/2025.

1.2 Programmation Boxing Day

Le Comité Directeur a validé la programmation spéciale du Boxing Day, qui se déroulera à l'occasion de la 13^{ème} journée de TOP 14 (samedi 28 décembre et dimanche 29 décembre 2024). Toutes les rencontres seront diffusées sur CANAL+.

Samedi 28 décembre :

- 1 rencontre à 14h
- 1 rencontre à 16h
- 1 rencontre à 18h
- 1 rencontre à 21h05

Dimanche 29 décembre :

- 1 rencontre à 16h
- 1 rencontre à 18h
- 1 rencontre à 21h05

1.3 Programmation des Phases finales TOP 14 et PRO D2

Le Comité Directeur de la LNR a validé la programmation des phases finales de TOP 14 et de PRO D2 2025.

La J26 TOP 14 se jouera le 7 juin 2025 en multiplex après la finale de PRO D2.

Toutes les rencontres seront diffusées sur les chaînes du groupe CANAL+. La finale du TOP 14 sera quant à elle diffusée sur CANAL+ et France 2.

PRO D2

- Barrage 1 : Jeudi 22 mai à 21h
- Barrage 2 : Vendredi 23 mai à 21h
- Demi-finale 1 : Jeudi 29 mai à 21h
- Demi-finale 2 : Vendredi 30 mai à 21h
- Finale : Samedi 7 juin à 17h30 au stade Ernest-Wallon (Toulouse)

TOP 14

- Barrage 1 : Vendredi 13 juin à 21h05
- Barrage 2 : Samedi 14 juin à 21h05
L'équipe barragiste qui participera à la demi-finale du vendredi est l'équipe qui aura remporté le premier barrage, l'équipe qui aura remporté le second barrage jouant le samedi.
- Demi-finale 1 : Vendredi 20 juin à 21h05 au Groupama Stadium (Lyon)
- Demi-finale 2 : Samedi 21 juin à 21h05 au Groupama Stadium (Lyon)
- Finale : Samedi 28 juin à 21h05 au Stade de France (la finale du championnat de France Alamercery se jouera en lever de rideau).

1.4 Compétitions espoirs

Un processus de consultation sera organisée par la FFR dans les prochaines semaines sur l'évolution du format de la compétitions espoirs,

1.5 Résultats de la consultation GPS FFR/LNR 2025/2029

La FFR et la LNR ont lancé en avril 2024 une consultation pour l'adoption d'une solution GPS commune clubs / équipes de France sur le cycle 2025/2029.

Au vu des résultats de la consultation, le Comité Directeur a désigné Catapult en tant que fournisseur par la FFR et la LNR pour un déploiement à compter du 1^{er} juillet 2025.

En complément de la collaboration globale dans la fourniture des prestations et du matériel GPS, Catapult devient partenaire technique du TOP 14 et de la PRO D2 dès la saison 2024-2025.

2. ARBITRAGE

2.1 Désignation des arbitres centraux – règle de proximité

Le Comité Directeur a pris acte de l'avancement du déploiement du plan de performance de l'arbitrage du secteur professionnel et des échanges intervenus entre la Direction Nationale de Officiels de Match et les Managers des clubs de TOP 14 et de PRO D2 à l'occasion du stage intervenu pendant l'intersaison.

Après avoir pris connaissance du fonctionnement de la nouvelle organisation technique des arbitres du secteur professionnel et des règles de désignation, le Comité Directeur a acté la suppression, pour les arbitres désignés sur le TOP 14 et la PRO D2, de la règle de « proximité » qui empêche la désignation d'un arbitre dans un club à proximité de son lieu de résidence. Cette modification devra permettre aux arbitres centraux e pouvoir officier sur tous les matches et avec toutes les équipes.

2.2 Gestion des officiels – intervention dans les clubs

Le Comité Directeur a par ailleurs pris acte que les arbitres sous contrat ne peuvent pas intervenir auprès des clubs en-dehors des situations listées par le cahier des charges de la Direction Nationale des Officiels de Match et sur désignation de celle-ci, qui choisit l'arbitre et informe le club après avoir examiné sa demande.

2.3 Indemnités – In Extenso Supersevens

Le Comité Directeur a validé la revalorisation des indemnités des officiels de match désignés sur l'In Extenso Supersevens. Cette proposition devra être soumise au Comité Directeur FFR pour adoption de la modification définitive.

3. EQUIPE DE FRANCE – AVENANT 2024/2025 ET 2025/2026 & EQUIPE DE FRANCE U20

3.1. Avenant 2024/2025 et 2025/2026

Le Comité Directeur a approuvé l'avenant à la Convention FFR/LNR 2022/2027 après que celui-ci ait été validé par le Bureau Fédéral de la FFR le 25 septembre 2024. A travers cet avenant, les termes de la Convention évoluent pour encadrer les conditions de mise à disposition et de collaboration relatives aux saisons 2024-25 et 2025-26. L'organisation de la saison 2026-27, pré-Coupe du Monde, sera discutée après connaissance des conditions d'organisation de la Nations Cup (juillet et novembre 2026).

- **Tournoi des Six Nations 2025 et 2026**

Pour les deux prochaines éditions du Tournoi des Six Nations, les dispositions suivantes ont été actées : 42 joueurs seront sélectionnés 14 jours avant le début de la compétition.

Lors de la 1^{ère} semaine de stage, 23 joueurs seront conservés jusqu'au dimanche, tandis que les 19 autres seront de retour dans le club le mercredi soir et pourront être alignés en TOP 14.

Pour chacune des semaines de compétition du Tournoi, 42 joueurs seront mis à disposition, dont 28 joueurs seront conservés jusqu'au weekend inclus et 14 joueurs de retour dans leur club le mercredi soir. Ces derniers pourront être alignés le week-end en TOP 14.

Durant les semaines qui précèdent les weekends sans match du Tournoi, 9 joueurs figurant parmi les 28 retenus par le staff seront remis à disposition des clubs dès le lendemain du dernier match. Les 19 autres, en fonction de leur charge de travail et des prévisions de sélection, seront au repos et ne disputeront pas la journée de TOP 14 du weekend où il n'y a pas de match du Tournoi.

- **Périodes internationales de juillet 2025 et juillet 2026**

Les périodes internationales d'été 2025 et 2026 s'inscrivent dans un cycle de préparation pour la Coupe du Monde 2027 avec une approche centrée sur la gestion des joueurs les plus sollicités et sur la construction progressive de l'effectif.

Un groupe initial de 42 joueurs sera formé en deux temps. Dans un premier temps, 28 joueurs disponibles seront sélectionnés après les barrages du TOP 14 (mi-juin) pour préparer un premier match de France Développement le weekend des demi-finales de TOP 14.

Ce groupe sera ensuite complété par des joueurs issus des clubs ayant perdu en demi-finales, afin d'atteindre un total de 42 joueurs. Les finalistes du TOP 14 ne seront pas sélectionnés pour ces périodes internationales. Par ailleurs, la tournée 2025 concernera les joueurs peu ou pas sollicités pendant le Tournoi des 6 Nations 2025

Lors de la Tournée de juillet 2025, les test-matches pourront être complétés par un match de France Développement en semaine, permettant ainsi de renforcer l'expérience de joueurs en devenir et d'organiser une rencontre contre une nation ne faisant pas partie des pays majeurs du rugby mondial.

- **Périodes internationales de novembre 2024 et novembre 2025**

La période de mise à disposition débutera 14 jours avant le 1^{er} match.

Dans le cadre des trois test-matches programmés à l'automne 2024, puis en 2025, le principe d'un groupe de 42 joueurs mis à disposition de la FFR chaque semaine est maintenu, du dimanche soir au mercredi soir.

Lors de la 1^{ère} semaine de stage, 23 joueurs seront conservés jusqu'au dimanche, tandis que les 19 autres seront de retour dans le club le mercredi soir et pourront être alignés en TOP 14.

Lors de chaque semaine de match, 28 joueurs seront conservés jusqu'au dimanche, tandis que les 14 autres seront de retour dans le club le mercredi soir et pourront être alignés en TOP 14.

Le texte de l'avenant n°4 est joint en annexe 1.

3.2. Equipe de France U20

Le Comité Directeur a validé le mode opératoire pour l'équipe de France U20 pour le Tournoi des VI nations 2025 devant permettre de bâtir et de respecter des parcours qui prennent en compte les contraintes des clubs professionnels tout en garantissant aux joueurs « premium » de disputer des rencontres du meilleur niveau mondial de leur catégorie d'âge.

Ce mode opératoire est le suivant :

- 21 jours avant le début du tournoi des 6 Nations, une liste de 45 joueurs est communiquée aux clubs début janvier, en précisant les 2 matchs pour lesquels les joueurs majeurs (joueurs évoluant avec leur club en TOP 14 ou PRO D2) seront convoqués. Ces joueurs seront laissés à la disposition de leur club pour les 3 autres matches ;
- La liste des joueurs sélectionnés pour chaque match au moins 15 jours avant le jour du match. Cette liste est composée pour chaque match de 25 joueurs mis à disposition 5 jours francs avant chacun des matches ;
- Pour chacun des matches, la FFR ne sélectionnera pas un joueur qu'elle envisageait de convoquer uniquement :
 - si au moins 3 joueurs de l'équipe professionnelle de son club sont convoqués par le XV de France, **ET** qu'un joueur du même poste que ce joueur est convoqué par le XV de France.
 - Ou
 - si les besoins en 1^{ère} ligne obligerait le club à présenter une feuille de match incomplète sans le joueur concerné.

Un bilan sera fait à l'issue du Tournoi des 6 Nations 2025 en vue d'établir le mode opératoire appliqué pour le Tournoi des 6 Nations 2026.

Le texte du mode opératoire appliqué pour le Tournoi des 6 Nations U20 est joint en annexe 2.

4. ETATS GENERAUX

Un point d'étape sur les travaux entrepris dans le cadre des états généraux du rugby a été présenté par les représentants de la Fédération Française de Rugby.

5. STADE DE FRANCE

Un point d'étape sur la consultation relative à la concession et exploitation du Stade de France a été présenté.

6. INTERNATIONAL

Protège-dents instrumentés (PDi)

Un point d'étape sur la mise en œuvre des PDi a été présenté au Comité Directeur notamment sur l'avancée des trois points mis en avant auprès de World devant être résolus quant à la conformité réglementaire, au processus de contrôle sur l'éligibilité d'un joueur à l'évaluation du HIA1 ainsi qu'à l'accessibilité automatisée par la FFR/LNR des données issues du PDi.

Compte-tenu de l'état d'avancement du dossier, la date de mise en application est décalée à la 7^{ème} journée de TOP 14. De nouvelles réunions de travail sont programmées avec World Rugby cette semaine pour avancer sur les différents points.

7. SYSTEMES D'INFORMATION

7.1. Schéma Directeur systèmes d'information

Le contenu du schéma directeur SI de la LNR et les évolutions de l'organisation au sein de la Ligue Nationale de Rugby ont été présentés au Comité Directeur. Les objectifs sont d'accélérer et de sécuriser les projets, d'optimiser la fiabilité de systèmes, d'améliorer la sécurité du SI et d'en maîtriser les coûts.

7.2. Digitalisation Rugby Pro – Etude de cadrage

Dans le cadre du Plan Stratégique, un programme de Digitalisation a précédemment été validé pour fluidifier les nombreux échanges qui interviennent entre les différents acteurs du rugby.

L'étude de cadrage du programme a été présentée au Comité Directeur, ainsi que l'organisation du projet, qui associera tout au long de son déploiement la commission LNR / Clubs.

8. REGULATION

8.1. Salary Cap / commissions d'agents

Un point d'étape a été partagé sur les prochaines étapes de consultation des différentes parties prenantes, qui auront lieu au cours du mois d'octobre.

8.2. Joueurs sans club

Sur recommandation du Bureau, le Comité Directeur a décidé de réguler les situations liées aux recrutements des joueurs sans club. Des propositions seront soumises au Comité Directeur de février 2025 (en vue de l'intersaison 2025) après concertation avec les partenaires sociaux.

8.3. Prise d'acte de la rupture du contrat pour faute grave

Des propositions seront soumises au Comité Directeur de février 2025 (en vue de l'intersaison 2025) après concertation avec les syndicats afin d'encadrer les conséquences de la prise d'acte de la rupture du contrat par un joueur ou entraîneur

9. FINANCES

Un point d'étape sur le placement obligataire intervenu à la suite du Comité Directeur du 2 août 2024 a été présenté.

10. MARKETING

10.5. Consultation LED

Un point d'étape sur la consultation LED a été présenté au Comité Directeur.

Le Comité d'Evaluation a organisé une démonstration des systèmes à Lyon en juillet afin de tester les produits et logiciels proposés par les trois derniers candidats en course. A la suite de cette démonstration et après analyse de l'ensemble des éléments du dossier, deux derniers candidats restent en finale, qui doivent désormais adresser leurs observations sur le projet de contrat qui leur a été adressée. Une réunion spécifique du Comité Directeur sera organisée en octobre pour procéder au choix afin d'entrer ensuite en phase opérationnelle pour assurer la livraison des systèmes à l'intersaison 2025.

10.6. Programme de partenariat

Une revue du programme de partenariats de la LNR sur le TOP 14 et la PRO D2 a été engagée il y a plusieurs mois et partagée avec la commission marketing.

A l'issue ce processus, le Comité Directeur a validé la proposition présentée pour le cycle 2025-2028, consistant pour le TOP 14 – à cahier des charges marketing constant s'agissant de la répartition des droits – à i) réduire de façon progressive le nombre de marques visibles en saison régulière, ii) augmenter le ticket d'entrée pour les offres de niveau 3 et 4, et iii) enrichir l'offre par de nouveaux assets n'impactant pas le cahier des charges marketing.

En ce qui concerne la PRO D2, le programme intègre plusieurs options pour le 1^{er} niveau de partenariat qui pourront être activées dans le cadre des démarches commerciales.

11. ORGANISATION – COMMISSIONS CONSULTATIVES

Suite à l'appel à candidatures lancé en juin 2024 afin de pourvoir aux postes vacants au sein des commissions consultatives, le Comité directeur a acté la désignation des membres suivants pour la saison 2024/2025 :

Commission sportive	FCG (A. HUEBER), ASM (A. ROUGERIE)
Commission Stades	UBB (D. PEREZ), RCT (M. PIMENTA), MHR (F. MULLER), ASM (L. QUEROUX)
Commission Marketing	R92 (F. LONGUEPEE), ASBH (L. FUSCO), Colomiers (P. NIQUET)
Commission Relations LNR-Clubs	ST (JP REY), RCT (J. CASANOVA), ASM (A PERRIN), MHR (J LOUPIEN)
Commission Effectifs et Mutations	CO (M GESTEDE) ; USON (E. STIOT); USO (C. VICUNA)
Commission RSE	Stade Rochelais (C DELAUNE) ; RCT (M VIAL) ; SUA (N. AUDUBERT) ; CAB (L FOVET), R92 (P SALLE)
Commission Formation	Stade Montois (G GERBAT), ASBH (A BACHES), ASM (D. RETIERE)

La composition complète des commissions pour 2024/2025 est jointe en annexe 3. Les commissions feront l'objet d'un renouvellement intégral en juin 2025.

Par ailleurs, le Comité Directeur a donné mandat au Bureau pour acter la composition de la Commission médicale.

12. DEMANDE DE L'USA PERPIGNAN – EQUIPE DE FRANCE A 7

Le club de l'USA Perpignan a sollicité la Ligue Nationale de Rugby afin d'étudier une demande de dérogation suite à la blessure d'un joueur de leur effectif avec l'équipe de France de rugby à 7 dans le cadre des Jeux Olympiques, dans l'application de deux dispositions réglementaires :

- comptabilisation du nombre de JIFF sur une feuille de match du Club (article 25.1 du Règlement administratif de la LNR)
- possibilité de recrutement d'un joker médical suite à la blessure d'un joueur espoir (article 35. b1 du Règlement administratif de la LNR).

Le Comité Directeur souhaite, afin d'encourager la mise à disposition des joueurs des clubs en Equipe de France à 7, que la réglementation puisse évoluer, en tenant par ailleurs compte du contexte particulier des Jeux Olympiques. Des propositions seront soumises au prochain Comité Directeur et le traitement des demandes de l'USA Perpignan est différé jusqu'à cette échéance.